

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 28 juin 2010

**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. REBSAMEN  
**Secrétaire** : M. BORDAT  
**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVELLEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA  
**Membres excusés** : Mme DURNERIN (pouvoir M. LOUIS) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - M. ALLAERT (pouvoir Mme METGE) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE) - M. BROCHERIEUX (pouvoir M. DUGOURD) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE)  
**Membres absents** :

**OBJET  
DE LA DELIBERATION****Impasse Edme Regnier - Acquisition du sol de rue et engagement des formalités administratives préalables au classement dans le domaine public communal**

Monsieur Julien, au nom des commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Les propriétaires de l'impasse Edme Regnier sollicitent la Ville pour lui céder cette voie, qui est en bon état d'entretien et qui possède les caractéristiques techniques nécessaires à son incorporation dans le domaine public communal.

Il est proposé, d'une part, de procéder à l'acquisition sur l'ensemble des propriétaires, du sol de rue de l'impasse Edme Regnier, cadastré section DS n° 208, d'une superficie de 1 080 m<sup>2</sup>, moyennant 1€ symbolique, d'autre part, d'engager les formalités administratives préalables à son classement dans le domaine public communal.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- décider l'acquisition par la Ville sur Monsieur Jacques Courtet - 10, impasse Edme Regnier - 21000 Dijon, Monsieur et Madame Alain Barlet - 8, impasse Edme Regnier - 21000 Dijon, Monsieur Pierre Dumont - 6, impasse Edme Regnier - 21000 Dijon, Monsieur et Madame Claude Meny - 169, avenue Gustave Eiffel - 21000 Dijon, Monsieur et Madame Yves Estivalet - 7, impasse Edme Regnier - 21000 Dijon, les consorts Antoinette Joly - 5, impasse Edme Regnier - 21000 Dijon, Monsieur et Madame Raymond Guillon - 7, impasse Edme Regnier - 21000 Dijon, Monsieur Jean-Marie Michaud - 9, impasse Edme Regnier - 21000 Dijon, Monsieur Marc Gevrey - 4, impasse Edme Regnier - 21000 Dijon, Monsieur et Madame René Martin - 12, impasse Edme Regnier - 21000 Dijon, Monsieur et Madame Jean-Michel Ravassat - 3, impasse Edme Regnier - 21000 Dijon, du sol de rue de l'impasse Edme Regnier, cadastré section DS n° 208, d'une superficie de 1 080 m<sup>2</sup>, moyennant 1€ symbolique ;

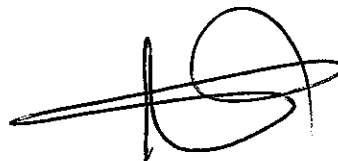
2- dire qu'il sera procédé à cette acquisition par acte notarié ;

3- décider d'engager les formalités administratives préalables à son classement dans le domaine public communal ;

4- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

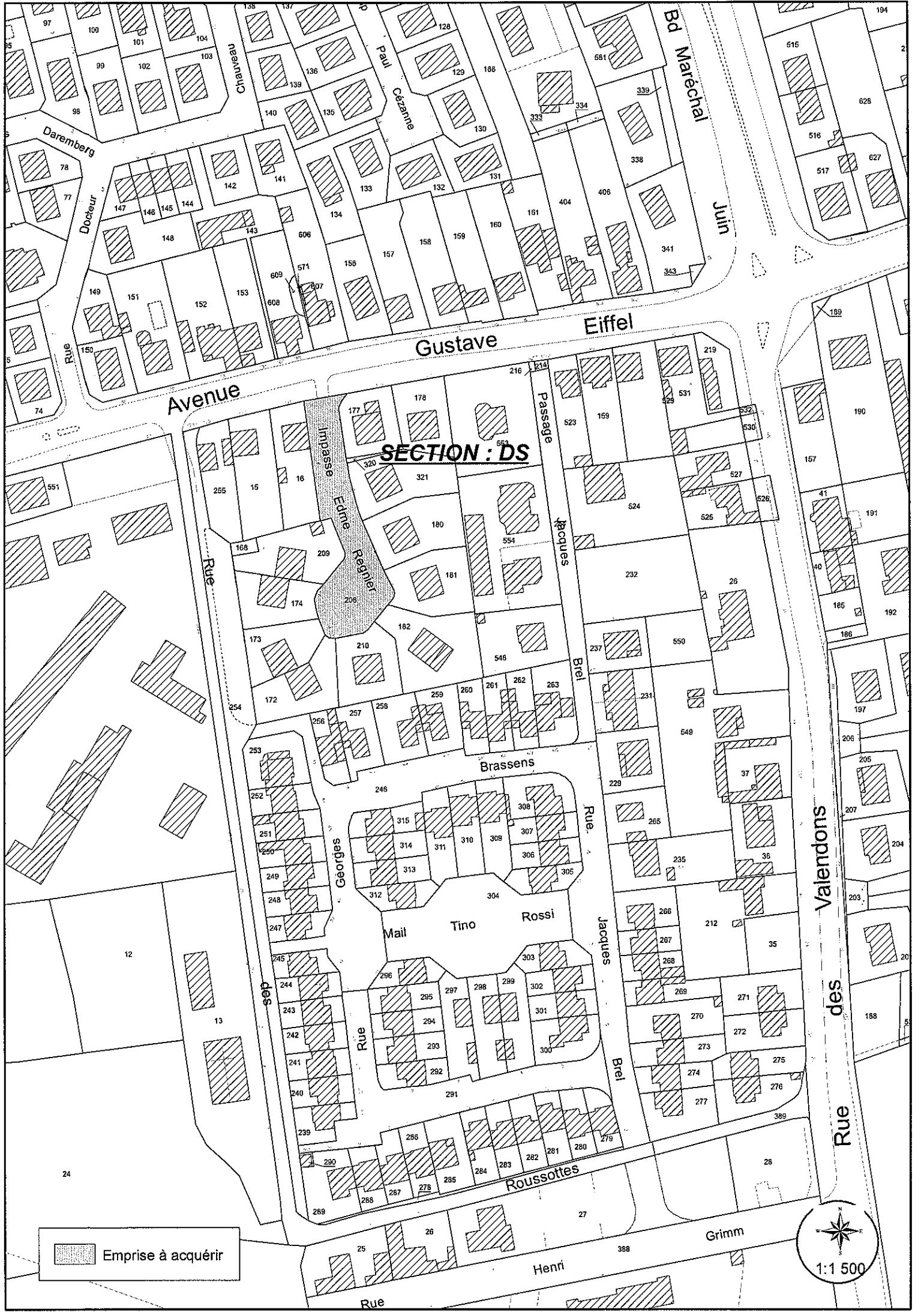


Alain MILLOT


PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

- 2 JUL. 2010





**SECTION : DS**

 Emprise à acquérir

  
1:1 500